

Fiche formation	AIPR – Niveau Concepteur	V3.0
-----------------	---------------------------------	------

Lieu de la formation :	Pertuis ou dans vos locaux en intra	Effectif :	12 participants maximum
Durée de la formation :	1 jour – 7 heures	Coût pédagogique :	250€ HT en inter Intra – nous consulter

Présentation

La formation **AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)** vise à préparer les professionnels du BTP et des travaux publics à intervenir en toute sécurité à proximité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques.

Ce programme obligatoire est conçu pour sensibiliser les opérateurs aux risques liés aux interventions près des réseaux de gaz, d'électricité, d'eau, de télécommunication, et autres infrastructures de réseaux.

À l'issue de la formation, les participants sont capables de maîtriser les bonnes pratiques, comprendre la réglementation en vigueur et prévenir les incidents potentiels lors des travaux, garantissant ainsi la sécurité des équipes et la protection des infrastructures.

La formation **AIPR Concepteur** s'adresse spécifiquement aux professionnels impliqués dans la phase de conception de projets de travaux publics, tels que les ingénieurs, techniciens d'études et responsables de projets.

Contrairement aux niveaux Opérateur et Encadrant, qui concernent ceux intervenant directement sur les chantiers, l'**AIPR Concepteur** cible les étapes de planification, en amont des interventions.

Public concerné

La formation **AIPR Concepteur** concerne les professionnels de la planification et de la préparation de projets de travaux publics, comme les ingénieurs, chefs de projet ou architectes.

Leur rôle est d'intégrer dès la conception les contraintes de sécurité liées aux réseaux existants, afin de garantir des interventions futures en toute sécurité.

Modalités d'inscription et de paiement

Inscription réalisable à tout moment, en nous contactant.

Un acompte, correspondant à 30% du montant de la facture, est nécessaire pour valider l'inscription.

Le solde sera versé avant le 1er jour de la formation.

Prérequis

Il est conseillé de maîtriser la langue française.

Méthodes pédagogiques

Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique. La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

Financements

VOLT Académie est certifié QUALIOP1 pour les actions de formation. La prise en charge financière de vos formations est donc possible.

La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran adapté, et de supports pour cours (tableau, story-board).



Programme

- **Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :**
 - Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...
 - Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
 - Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
 - Définitions – Glossaire.
- **La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)**
- **Le guide technique**
 - Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles
 - Les types de réseaux concernés (DT-DICT)
 - Les cas de dispense
 - Les pages sensibles du guide technique
 - La compréhension des normes
- **L'exécution des travaux**
 - Le marquage-piquetage.
 - Cas particulier des travaux urgents « ATU »
 - L'application du guide technique
 - La reconnaissance sur le terrain.
 - En cas de dommage, d'arrêt de chantier...
- **La structure et l'architecture des ouvrages**
 - Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.
 - Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.
- **Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux :** accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.



Objectifs

À l'issue de la formation, les participants connaîtront :

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, leur rôle, leurs responsabilités, leurs obligations avant et pendant les travaux.
La réglementation DT-DICT – Principaux points de repères
La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux),
Définitions et glossaire.
Les différents acteurs de la réforme DT – DICT,
Les types de réseaux concernés (DT-DICT) – Les cas de dispense
Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes)
L'exécution des travaux,
La cartographie, le marquage-piquetage,
Cas particulier des travaux urgents – « ATU »
La reconnaissance sur le terrain,
En cas de dommage, d'arrêt de chantier,
La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens,
Lecture des repérages et affleurants,
Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents),
La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours).



Documents délivrés en fin de formation

Avis après formation
Attestation de formation

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve de réussite à l'examen QCM officiel.

Mobilité réduite

Nos locaux ne nous permettant pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite, nous les invitons à se rapprocher d'organismes tels que le l'AGEFIPH, LADAPT, le GRETA ou l'AFPA.

